



OBLIGATION ALIMENTAIRE

Par **MYRIAD**, le 13/05/2019 à 14:34

Bonjour,

Dans le cadre de l'obligation alimentaire, des enfants pour un parent en ehad, quels sont les revenus pris en compte, pour calculer le montant de l'obligation? (le patrimoine, les assurances vies et autres liquidités sont ils inclus dans la base de calcul)

Quel est le pourcentage appliqué aux revenus ?

par avance merci

Par **youris**, le 13/05/2019 à 20:14

bonjour,

il n'y a pas de formule de calcul. le principe est que le montant de l'obligation est calculée selon:

l'état de nécessité du créancier d'aliments (le parent dans le besoin),
les ressources et revenus disponibles des débiteurs d'aliments (les enfants appelés à contribuer).

Toutes les ressources des obligés alimentaires sont prises en compte pour le calcul de l'obligation alimentaire, y compris les revenus non saisissables, les indemnités du chômage, les pensions retraites, etc

source: <https://www.capretraite.fr/obtenir-aides-seniors/droits-personnes-agees/calcul-de-l-obligation-alimentaire/>

salutations